



Accès a un coffre

Par Plumedelapin

Bonjour à tous,
Ma maman âgée ne marche plus et veut récupérer un objet qu'elle a dans son coffre à la Caisse d'Epargne. Elle m'a fait une procuration, signée, pour que j'aie le chercher pour elle, mais la banque a refusé et exige un notaire pour l'ouvrir. Je trouve ça incroyable...ma maman a une toute petite retraite et elle n'a d'ailleurs pas de notaire. Qu'on lui impose un acte probablement payant pour qu'elle ait accès à ce qui lui appartient!
Vous auriez des conseils à lui donner?
Un très grand merci à tous

Par Henriri

Hello !

Aviez-vous demandé auparavant à la banque comment accéder à ce coffre vous-même sans la présence de votre mère dans ce cas ? Pour quoi faire le notaire ?

Mais moi à votre place maintenant j'emprunterais un fauteuil roulant et j'accompagnerais ma mère dans cette banque pour récupérer cet objet. Et gare à la banque si ma mère se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'aller ouvrir son coffre en fauteuil...

D'autres avis ?

Par Plumedelapin

Ma maman ne sort pas du tout, mais merci de votre retour

Par janus2

Bonjour,
trouvé sur le site de "banque-info" :

Pour accéder à un coffre, il faut détenir la clef, mais aussi être le locataire du coffre ou son mandataire.
Vous pouvez donner procuration à qui vous le souhaitez (même à un mineur) pour accéder à votre coffre ; cette procuration donnera au mandataire désigné le droit d'accéder, à vos risques et périls, à votre coffre à condition d'être muni de la clef du coffre. En cas de problème, votre banque ne pourra être tenue responsable des malversations éventuelles commises à votre détriment par votre ou vos mandataires.
Vous pouvez à tout moment retirer cette procuration en prévenant la banque en recommandée avec AR.

Plus embêtant, sur le site de ma banque :

Est-il possible de donner procuration sur mon coffre-fort ?
Vous pouvez donner procuration de votre coffre-fort à une ou plusieurs personnes majeures de votre choix.

Pour enregistrer la procuration, chaque personne désignée par votre choix doit se munir d'une pièce d'identité et se rendre avec vous dans l'agence où est situé votre coffre-fort.

Par Plumedelapin

C'est ça, et maman ne sort pas
Il doit bien y avoir une procédure...

Ce que je retiens, c'est que, paradoxalement, quand vient le grand âge, il faut anticiper et absolument résilier son coffre. C'est affreux de se voir interdire l'accès à ses affaires, ou de le conditionner au paiement de frais de notaires. D'ailleurs, moi je n'ai pas atteint le grand âge, mais je vais très vite résilier le mien.

Par ESP

Bonjour

J'ai connu des cas où un conseiller de la banque se déplaçait, d'autre ou un notaire acceptait de le faire. Dans votre cas, je vous invite à appeler directement le service juridique de l'établissement.